



Saviez-vous qu'en tant que jeune résidant dans la ville de New York, vous avez accès à une assistance juridique gratuite et sûre en matière d'immigration par le biais d'ActionNYC?

ActionNYC vous met en contact avec des organisations communautaires dignes de confiance à New York qui peuvent vous offrir une consultation préliminaire gratuite et confidentielle pour vous permettre de prendre connaissance de vos choix juridiques en matière d'immigration et recevoir l'assistance juridique nécessaire.

Appelez ActionNYC **pour toute question en matière d'immigration**, y compris l'assistance disponible si vous êtes confronté(e) aux situations suivantes :

- Violence conjugale, violence dans les fréquentations, agression sexuelle ou harcèlement ;
- Une personne vous a fait travailler malgré vous, une personne vous a fait accomplir des choses contre votre volonté, ou certains crimes connexes ;
- Des conditions hostiles présentes dans votre pays d'origine, telles que guerre, instabilité politique ou catastrophe naturelle ;
- Une personne vous a fait du mal ou vous craignez qu'une personne vous fasse du mal dans votre pays d'origine pour des motifs de race, religion, nationalité, opinion politique, ou appartenance à un groupe social particulier, y compris, mais sans s'y limiter, l'identification basée sur l'orientation sexuelle, le genre, l'identité sexuelle ou le sexe ;
- L'un de vos parents ou les deux vous frappent, vous font du mal, ne s'occupent pas adéquatement de vous ou ne font jamais partie de votre vie ; et
- Tout autre facteur similaire qui peut servir de fondement à des mesures de soutien et d'assistance en matière d'immigration au bénéfice de jeunes qui résident dans la ville de New York.

Pour obtenir un rendez-vous, composez le 1-800-354-0365 ou 311 et dites « ActionNYC ». Votre consultation se tiendra dans votre langue, à l'emplacement de votre choix. Des centres ActionNYC sont situés dans les cinq districts de la ville.

MÉFIEZ-VOUS des personnes offrant des services d'immigration qui profitent de leurs clients. Obtenez de l'aide uniquement auprès d'un avocat de confiance, autorisé à exercer sa profession, ou auprès d'un représentant accrédité.